

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 6 juin 2016 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Suzanne Nicholson, Pierre Salois, Normand Durand et Claude Brunet

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 2 mai 2016 et du 9 mai 2016
3. Acceptation des comptes payables au 31 mai 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} mai 2016
4. Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2016
b) Ministère des Transports du Québec	Lettre de M. Guy Daoust, chef du service des projets, concernant notre préoccupation sur le récent mouvement de terrain sur la route 117
c) M. Claude Cousineau, député	Accusé réception de notre demande relativement à la vitesse sur la route 117
d) CLD des Pays-d'en-Haut	Dépôt du rapport annuel 2015
e) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	Dépôt du rapport annuel 2015
f) L'Association pulmonaire du Québec	Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2016
g) Office des personnes handicapées	Semaine québécoise des personnes handicapées
h) Conseil de la culture des Laurentides	Invitation à assister à l'assemblée annuelle le 8 juin 2016 à la Place des citoyens de Ste-Adèle à compter de 13h00
i) Association québécoise du loisir municipal	Loi concernant la lutte contre le tabagisme Adoption d'une résolution concernant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac
j) Cercle des fermières de Saint-Sauveur	Remerciement pour l'aide financière
k) Paroisse Saint-Sauveur	Parrainage d'une famille syrienne
l) Ministre responsable des aînés	Lettre nous informant de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
5. Rapport du Comité des travaux publics
6. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme
7. Rapport du Comité consultatif en environnement

8. Rapport du Comité des ressources humaines
 - a) Résolution – embauche – personnel – Campuces 2016 - horticulture
 - b) Embauche d'un consultant Campuces 2016 – Marc-Olivier Beaulieu
9. Rapport du Comité des loisirs et de la culture
10. Rapport de la Commission de la sécurité publique
11. Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
12. Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
13. Dépôt par le directeur-général/secrétaire-trésorier du certificat de demande de processus référendaire – PPCMOI – 434, chemin Avila
14. Résolution – adoption finale de la résolution de PPCMOI – 434, chemin Avila
15. Dépôt par le directeur-général/secrétaire-trésorier du compte-rendu de l'assemblée d'information et de consultation – PPCMOI – 500 boul. des Laurentides
16. Résolution – adoption du deuxième projet de résolution – PPCMOI – 500 boul. des Laurentides
17. Résolution – adoption du projet de règlement #757-51-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105
18. Avis de motion – règlement #757-51-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105
19. Résolution – dispense de lecture - règlement #757-51-16
20. Résolution – adoption du projet de règlement #757-52-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219
21. Avis de motion - règlement #757-52-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219
22. Résolution – dispense de lecture - règlement #757-52-16
23. Résolution – assemblée publique d'information et de consultation – règlements #757-51-16 et #757-52-16 – 28 juin 2016 à 19h00
24. Résolution – acceptation finale des travaux de pavage 2015 et autorisation à la directrice des finances de procéder au paiement de la somme de 6 677,79 \$ (taxes incluses) à la compagnie Uniroc Inc.
25. Résolution – autoriser la firme Équipe Laurence, experts-conseils, à préparer les plans et devis pour des compléments de travaux relativement au prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin des Bois-Blancs
26. Résolution – autoriser l'installation de panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » à partir de l'autoroute des Laurentides
27. Résolution – accepter la soumission de Pavage Laurentien au montant de 11 411,27 \$ pour le pavage du terrain sous le chapiteau au parc des Sablières
28. Résolution – adoption de la « Politique en matière de prévention »

29. Résolution – autoriser le maire et le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour l’acquisition du chemin des Faucons, l’acquisition des infrastructures sous ledit chemin ainsi que la signature d’une servitude adjacente audit chemin pour acquérir le réseau d’égout sanitaire installé en bordure dudit chemin
30. Résolution – accepter la soumission de Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. pour l’installation de deux conduites (eau et électricité) dans le parc des Sablières au montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables
31. Résolution - résultat d’ouverture de soumission pour l’acquisition d’un balai-ramasseur
- | | |
|---------------------------------|--------------|
| • J. René Lafond Inc. | 41 276,03 \$ |
| • Centre Kubota des Laurentides | 43 679,00 \$ |
- et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
32. Résolution – retenir les services de la firme Solmatech Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de pavage été 2016
33. Résolution – octroi du contrat pour les travaux électriques au parc des Sablières à la compagnie Gilles Leduc Inc, entrepreneur électricien
34. Résolution – services professionnels à M. Mario Allard, architecte, pour les travaux de rénovation à l’Hôtel de Ville
35. Résolution – nomination de Mme Claudette Laflamme pro-maire pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016
36. Résolution – autoriser un don de 500 \$ à l’Association des parents et des citoyens de Piedmont
37. Rapport du Comité des finances
a) État des revenus et dépenses au 31 mai 2016
38. Demande de dérogation mineure
a) 359, chemin des Hirondelles (agrandissement)
39. Demandes de P.I.I.A.
a) 726, boul. des Laurentides
b) 605, chemin des Frênes
c) 242, chemin du Bois
d) 376, chemin des Pins
40. Rapport sur la qualité de l’eau potable
41. Divers
a) Résolution approuvant les recommandations du Comité des finances pour l’acquisition du 100 chemin de la Gare
b) Résolution pour autoriser le maire et le directeur général à signer un contrat pour l’acquisition du lot 4 976 189 de la succession Michel Dumoulin (extrémité du chemin du Rocher)
c) Résolution – libérations de retenues
- Matériaux Paysagers Savaria Ltée- 4 025 \$
- Globocam (Montréal) Inc. – 14 600 \$
42. Période de questions
43. Levée de l’assemblée

11668-0616

Acceptation de l’ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l’ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 2 mai 2016 et du 9 mai 2016

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 2 mai 2016 et du 9 mai 2016 soient acceptés tel que présentés.

11669-0616

ADOPTÉE

11670-0616

Acceptation des comptes payables au 31 mai 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} mai 2016

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 31 mai 2016 au montant de 481 839,65 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} mai 2016 au montant de 78 787,13 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

Correspondance

a) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 avril 2016.

b) Ministère des Transports du Québec

Lettre de M. Guy Daoust, chef du service des projets, concernant notre préoccupation sur le récent mouvement de terrain sur la route 117.

c) M. Claude Cousineau, député

Accusé réception de notre demande relativement à la vitesse sur la route 117.

d) CLD des Pays-d'en-Haut

Dépôt du rapport annuel 2015.

e) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Dépôt du rapport annuel 2015.

f) L'Association pulmonaire du Québec

Lettre nous informant de la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2016.

g) Office des personnes handicapées

Semaine québécoise des personnes handicapées

h) Conseil de la culture des Laurentides

Invitation à assister à l'assemblée annuelle le 8 juin 2016 à la Place des citoyens de Ste-Adèle.

i) Association québécoise du loisir municipal

Loi concernant la lutte contre le tabagisme.

11671-0616

Résolution – appui que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac

ATTENDU QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de police de caractères distinctifs et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes seraient également standardisée, pour entre autre, y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE

j) Cercle des fermières de Saint-Sauveur

Lettre de remerciements pour l'aide financière.

k) Paroisse Saint-Sauveur

Lettre de sollicitation pour la journée de parrainage d'une famille syrienne qui aura lieu le 29 août 2016.

Résolution – Parrainage d'une famille syrienne

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sauveur accueillera prochainement une famille syrienne;

11672-0616

ATTENDU QUE dans le but de faciliter l'intégration de cette famille dans notre communauté et afin de contribuer à leur bien-être, un Comité parrainage a été formé;

ATTENDU QUE ledit comité s'est fixé un objectif d'amasser un montant minimum de 10 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire participer à cet objectif;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont contribue pour un montant de 1 500 \$ pour permettre à la Paroisse de Saint-Sauveur d'accueillir une famille syrienne dans notre communauté.

ADOPTÉE

I) Ministre responsable des Aînés – Mme Francine Charbonneau

Lettre nous informant de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées qui aura lieu le 15 juin 2016.

Rapport du Comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait rapport des activités des travaux publics pour le mois de mai 2016 ainsi qu'un court résumé de la réunion du 19 mai 2016.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 26 mai 2016.

Rapport du Comité consultatif en environnement

Mme Marie-Claire Vachon fait rapport des activités du Comité consultatif en environnement ainsi qu'un court résumé de la réunion qui s'est tenue le 10 mai 2016.

Rapport du Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Brunet fait un résumé des activités du Comité des ressources humaines.

Résolution – embauche de trois animateurs au Campuces 2016

11673-0616

ATTENDU le départ de Jolène Jasmin-Larocque et Judith Loiseau comme animatrices au Campuces 2016;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Suzanne

Nicholson et résolu unanimement que Françoise Lachaine, Julie McClung et Charles Laliberté soient embauchés comme animateurs au Campuces 2016.

Leur salaire sera celui tel qu'établi dans la résolution #11551-0216 adoptée en février 2016.

ADOPTÉE

11674-0616

Résolution – embauche d'un consultant pour le Campuces 2016

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un consultant pour le Campuces 2016 afin d'organiser les tâches et le support technique en lien avec le projet des journaux des campeurs;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que Marc-Olivier Beaulieu soit embauché comme consultant pour le Campuces 2016.

Il est bien attendu que ses honoraires ne devront pas être supérieurs à 300 \$.

ADOPTÉE

11675-0616

Résolution – embauche d'une étudiante au service d'horticulture

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que Pascale-Maude Salvail soit embauchée comme étudiante affectée au service d'horticulture pour la période du 24 mai 2016 au 19 août 2016.

Son salaire selon sera celui tel qu'établi dans la convention collective.

ADOPTÉE

Rapport du Comité des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un rapport des activités du Comité des loisirs et de la culture ainsi qu'un résumé de la réunion qui s'est tenue le 20 mai 2016.

11676-0616

Résolution - achat de 50 chandails– activité Vélo à notre santé

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont achète de la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme cinquante (50) chandails pour l'activité Vélo à notre santé, à raison de 20\$, l'unité pour un montant total de 1 000 \$. Lesdits chandails seront mis en vente auprès de la population de Piedmont.

Il est bien entendu qu'à la fin de l'activité, s'il reste un certain nombre de chandails, ils seront remis gratuitement à l'Échelon des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Rapport – Commission de la sécurité publique

Monsieur Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Commission de la sécurité publique qui s'est tenue le 24 mai 2016.

Rapport – Régie d'assainissement de eaux usées Piedmont/St-Sauveur

Monsieur Pierre Salois fait un rapport de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/St-Sauveur qui s'est tenue le 24 mai 2016.

Rapport des activités de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur

Monsieur Normand Durand fait un résumé des nouvelles de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur.

Dépôt par le directeur-général/secrétaire-trésorier du certificat de demande de processus référendaire – PPCMOI – 434, chemin Avila

Suite à l'assemblée du 4 avril 2016, la Municipalité de Piedmont a adopté en deuxième présentation le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 434, chemin Avila.

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un processus référendaire devaient en soumettre la demande au plus tard le 30 mai 2016.

Aucune demande n'a été présentée et de ce fait, ledit Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 434, chemin Avila, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

11677-0616

Résolution - adoption finale d'une résolution – demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 434, chemin Avila

ATTENDU QUE lors de l'assemblée du 4 avril 2016, la Municipalité de Piedmont a adopté un projet de résolution déposé dans le cadre du règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'ajouter des usages autorisés à l'intérieur du bâtiment situé au 434, chemin Avila;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la zone P-3-241 est en partie seulement à l'intérieur du périmètre urbain, ce qui rend les modifications au zonage plus difficile, surtout en ce qui a trait aux usages commerciaux autres que récréatifs;

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment souhaite être en mesure de trouver des locataires commerciaux pour ces locaux situés à l'intérieur du bâtiment situé au 434 Avila;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite ajouter, entre autres, les usages suivants :

- Garderie;
- Bureaux;
- Vente au détail;
- Enseignement commercial à but lucratif;

- Salle de réception;
- Traiteur;
- Atelier de réparation légère (ski et vélo);
- Magasin d'alimentation, vente au détail.

ATTENDU QUE le propriétaire entend respecter toutes les normes prévues à la réglementation existante;

ATTENDU QUE les usages demandés s'intègrent au milieu et ne modifieront pas le caractère du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'aucuns travaux extérieurs ne sont nécessaires afin de réaliser le projet;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le bâtiment situé au 434 chemin Avila déposée le 16 mars 2016 pour les usages demandés ci-haut décrits. Il est bien entendu que les usages supplémentaires qui seront autorisés devront respecter toutes autres normes des règlements déjà en vigueur.

ADOPTÉE

Dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier du compte-rendu de l'assemblée publique d'information et de consultation – PPCMOI – 500, boul. des Laurentides

M. Gilbert Aubin, directeur général, fait le compte rendu de l'assemblée publique d'information et de consultation relativement au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les lots 2 312 968, 2 312 969, 2 312 970 et 2 312 971 situés au 500, boul. des Laurentides.

11678-0616

Résolution – adoption du deuxième projet de résolution – PPCMOI – 500, boul. des Laurentides

ATTENDU QUE les usages requis pour le projet sont déjà autorisés au règlement de zonage dans la zone C-3-258;

ATTENDU QUE des éléments dérogatoires à la réglementation sont présents dans le projet tel que présenté;

ATTENDU QUE les éléments dérogatoires portent sur les sujets suivants :

- Marges et cour pour la construction accessoire (garage);
- Aménagement paysager;
- Pavage du stationnement;
- Emplacement des cases de stationnement;
- Affichage;
- Matériaux de revêtement extérieur;
- Pente de toit;
- Forme et structure du bâtiment.

ATTENDU QU'une demande de PPCMOI doit comprendre la liste des éléments non conformes aux divers règlements et dont voici un tableau explicatif :

Éléments dérogatoires	Demandes du promoteur
Marges et cour pour le garage	Situé en cour avant secondaire alors que la réglementation l'interdit
	Situé à 6,2 mètres de la ligne de lot au lieu de 9,75 mètres
Aménagement paysager	Le projet comprend 6.1% d'espaces verts en cour avant alors que la réglementation en demande 15%
	Aucun arbre planté en cour avant
Pavage du stationnement	Une partie du stationnement sera en poussière de pierre alors que le règlement demande un matériau empêchant la poussière (partie garage seulement – bâtiment accessoire)
Emplacement des cases de stationnement	59.5% de la cour avant sera utilisé pour du stationnement alors que la réglementation exige un maximum de 50%
Affichage	Implantation d'une deuxième enseigne sur poteaux (2)
Matériaux de revêtement extérieur	Le projet montre trois types de matériaux de revêtement sur la façade principale alors que le règlement en permet deux
Pente de toit	Une portion de la toiture à l'arrière du bâtiment principal comporte une pente de 5 :12 alors que le règlement exige 6 :12
Forme et structure du bâtiment	Un bâtiment de plus de 15 mètres de largeur doit comporter un décroché de 1,4 mètre dans sa façade principale. La phase 1 du projet contient un décroché de seulement 0,6 mètre

ATTENDU QU'après avoir étudié l'ensemble du projet déposé, le comité est d'opinion que les demandes du promoteur sont toutes recevables et respectent les orientations de la municipalité de Piedmont en matière de développement commercial à l'exception des items portant sur l'affichage;

ATTENDU QUE le comité est favorable à la demande concernant l'implantation du garage (en phase 2) en cour avant secondaire donnant sur le chemin du Moulin en partie à cause de la présence d'une haie de cèdres matures;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que ladite haie de cèdres doit être conservée;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que l'enseigne sur poteaux, telle que présentée, déroge à une grande quantité de normes actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE le comité ne souhaite pas créer de précédents quant à certaines normes relatives aux enseignes;

ATTENDU QUE le comité recommande donc d'accepter le projet (phases 1 et 2), tant au niveau des éléments dérogatoires qu'au niveau de l'architecture et du PIIA, tel que présenté sauf en ce qui a trait aux enseignes;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'un Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur les lots 2 312 968, 2 312 969, 2 312 970 et 2 312 971 situés dans la zone C-3-258 déposée le 21 avril 2016.

Les éléments dérogatoires porteront sur les sujets suivants :

- Marges et cour pour la construction accessoire (garage);
- Aménagement paysager;
- Pavage du stationnement;
- Emplacement des cases de stationnement;
- Affichage;
- Matériaux de revêtement extérieur;
- Pente de toit;
- Forme et structure du bâtiment.

Le tout tel qu'amplement détaillé dans les « Attendus » ci-haut décrits.

De plus, le propriétaire devra :

- Retirer l'enseigne sur le garage;
- Retirer l'enseigne sur le côté du lave-auto;
- Limiter à 4,5 m de hauteur l'enseigne sur poteaux;
- Ajouter 1 poteau à l'enseigne, tel que stipulé au règlement de zonage;
- Limiter à 4.5 m.c. la superficie d'affichage sur l'enseigne sur poteaux;
- Permettre l'implantation d'une deuxième enseigne sur poteaux (2) aux mêmes conditions que la première. La première enseigne pourrait comprendre la station service et la deuxième structure pourrait comprendre les autres commerces;
- Soumettre au PIIA les deux enseignes sur poteaux afin de s'assurer d'un agencement entre les deux structures;
- Les deux structures devront comprendre un aménagement paysager;
- La haie de cèdre donnant sur le chemin du Moulin devra être conservée et tout arbre endommagé ou mort devra être remplacé dans les plus brefs délais.

Il est bien entendu qu'un dépôt de garantie devra être donné afin de garantir les travaux d'aménagement paysager sur le terrain et aux enseignes.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N°757-51-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-1-206 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE P-3-105

ATTENDU QUE le propriétaire du Mont Olympia a déposé une demande afin d'inclure une partie du lot 2 911 515 à la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 6 juin 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 757-51-16 modifiant le règlement #757-07 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

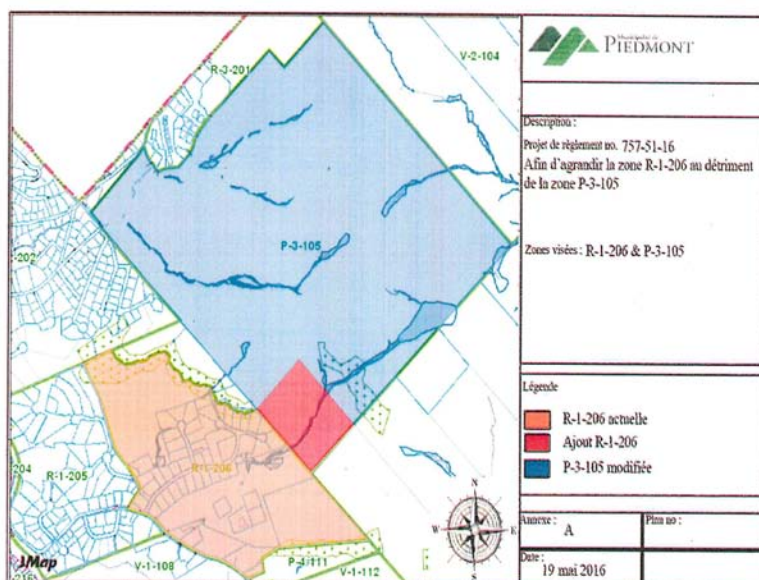
Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #757-07 est modifié afin d'agrandir la zone R-1-206 à même la zone P-3-105 pour former la nouvelle zone R-1-206, le tout tel qu'illustré au plan annexé au présent règlement comme « **Annexe A** » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Secrétaire-trésorier



11679-0616

Résolution – adoption du projet de règlement #757-51-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d’agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le projet de règlement #757-51-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d’agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion - règlement #757-51-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d’agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Normand Durand à l’effet qu’il présentera lors d’une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-51-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d’agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105.

11680-0616

Résolution – dispense de lecture – règlement #757-51-16

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que dispense de lecture soit donnée relativement au règlement #757-51-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d’agrandir la zone R-1-206 au détriment de la zone P-3-105. dû au fait qu’une copie dudit projet de règlement a été soumise à tous les membres du conseil lors de la présente séance et que ledit règlement est disponible à quiconque veut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N°757-52-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-5-224 AU DÉTRIMENT DE LA ZONE I-1-219

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'agrandir la zone R-5-224 au détriment d'une partie de la zone I-1-219;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 6 juin 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 757-52-16 modifiant le règlement #757-07 soit et est adopté et qu'il soit statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #757-07 est modifié afin d'agrandir la zone R-5-224 à même la zone I-1-219 pour former la nouvelle zone R-5-224, le tout tel qu'illustré au plan annexé au présent règlement comme « **Annexe A** » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 2.9 du règlement de zonage #757-07 est modifié afin d'ajouter le sous-paragraphe suivant :

« 2.9.22 Dispositions particulières applicables à la zone R-5-224

Dans la zone R-5-224, les projets intégrés, tel que décrits à l'article 2.9.8, sont autorisés. »

ARTICLE 3

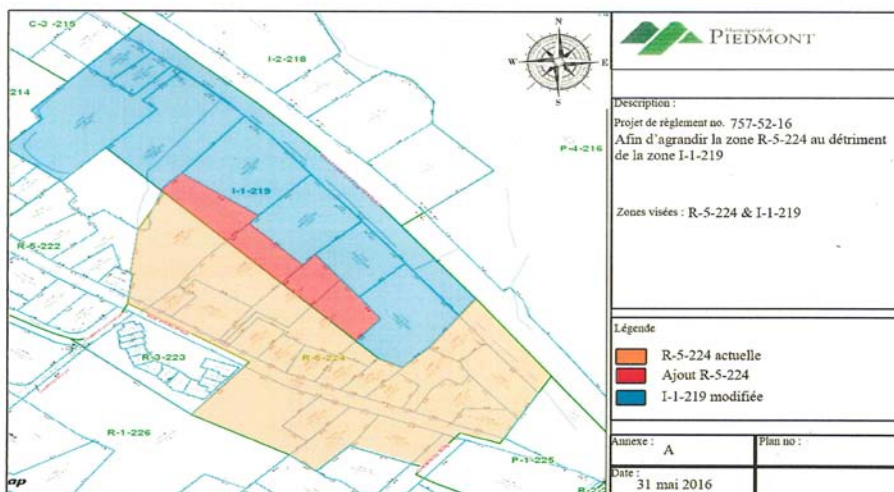
La grille des usages et normes de la zone R-5-224, laquelle fait partie intégrante du règlement de zonage #757-07, est modifiée afin d'ajouter l'article 2.9.8 à la section « Dispositions particulières », le tout tel que montré à « **l'ANNEXE B** » du présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CLÉMENT CARDIN
Maire

GILBERT AUBIN
Secrétaire-trésorier



Municipalité de Piedmont
Règlement d'Urbanisme

Grille des Usages et Normes

Vocation zone	R-3	R-5	P-1	R-1	R-1	R-1	R-1	R-1	C-2		
zone	223	224	225	226	227	228	229	230	230		
RÉSIDENCE (R)											
R-1 Unifamilial		*			*		*	*	*		
R-2 Bifamilial		*									
R-3 Multifamilial	*										
R-4 Maison mobile											
R-5 Mixte		*									
COMMERCÉ (C)											
C-1 Voisinage		*							*		
C-2 Quartier									*		
C-3 Régional											
C-4 Spécial											
INDUSTRIEL (I)											
COMMUNAUTAIRE (P)											
P-1 Voisinage		*	*		*						
P-2 Quartier											
VILLÉGIATURE											
Dispositions Particulières	PIA- chap.9	2.9.3 (garderie) 2.9.4 (gîtes) PIA-bruit PIA- chap.9 2.9.8 (proj. Int.)			PIA- chap.9		2.9.8 (proj. Int.) 2.9.14 PIA-bruit PIA- chap.9	2.9.8 (proj. Int.)	PIA- chap.9	PIA- Avila	
Hauteur de la construction											
Hauteur en mètre Max.	9		9		9		9	9	9	9	
Terrain											
Superficie (m ²) Min.	5000		550	1500		1500		2000	1000	1500	2000
Profondeur (m) Min.	50		30	45		45		45	30	45	45
Frontage (m) Min.	50		18	30		25		25	35	25	30
Bâtiment											
Hauteur en étage Min/Max.	1 / 2		1 / 2	1 / 2		1 / 2		1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
Hauteur en mètre Max.	9		9	9		9		9	9	9	9
Superf. Plancher (m ²) Min.	100		100	100		100		100	270	100	100
Largeur (m) Min/Max.	20/80		8/30	10/50		8/30		8/30	6/30	8/30	8/30
Profondeur (m) Min.	10		7	7		7		7	7	7	7
Structure du bâtiment											
Isolée	*		*	*		*		*	*	*	*
Jumelée								*	*	*	*
Contiguë								*	*	*	*
Marges											
Avant (m) Min.	8		7	7		12		12	6	12	12
Latérale (m) Min.	4		2	2		3		3	9	3	3
Total des 2 latérales(m)Min.	8		5	5		8		8	18	8	3
Arrière (m) Min.	8		7	7		9		9	9	9	10
Logement/Bâtiment Min/max	6/12		--/2			1		1		1	
Densité brute											
Logement/hectare Max.	24		18			6.5		2	6	6.5	
Rapports											
plancher/terrain Max. %	30		60	60		60		40	60	40	40
Espace bâti/terrain Max. %	25		50	50		50		30	50	30	30

RÈGLEMENT #757-52-16
ANNEXE « B »Règlement de zonage #757-07
135

11681-0616

Résolution – adoption du projet de règlement #757-52-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que le projet de règlement #757-52-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE**Avis de motion - règlement #757-52-16 – règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Normand Durand à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-52-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219.

11682-0616

Résolution – dispense de lecture – règlement #757-5216

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que dispense de lecture soit donnée relativement au règlement #757-52-16, règlement modifiant le règlement de zonage #757-07 afin d'agrandir la zone R-5-224 au détriment de la zone I-1-219

dû au fait qu'une copie dudit projet de règlement a été soumise à tous les membres du conseil lors de la présente séance et que ledit règlement est disponible à quiconque veut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

ADOPTÉE

11683-0616 **Résolution – assemblée publique d'information et de consultation – règlements #757-51-16 et #757-52-16 – 28 juin 2016 à 19h00**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que l'assemblée publique d'information et de consultation relativement aux projets de règlements #757-51-16 et #757-52-16 soit tenue le 28 juin 2016 à 19h00. Un avis public sera donné en ce sens.

ADOPTÉE

11684-0616 **Résolution – acceptation finale des travaux de pavage 2015 et autorisation à la directrice des finances à procéder au paiement de la somme de 6 677,79 \$ (taxes incluses) à la compagnie Uniroc Inc.**

ATTENDU QUE la compagnie Uniroc Inc. a effectué des travaux de pavage pour la Municipalité à l'été 2015;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte les travaux de pavage 2015 et autorise la directrice des finances à procéder au paiement de la retenue, soit un montant de 6 677,79 \$ (taxes incluses) à la compagnie Uniroc Inc.

ADOPTÉE

11685-0616 **Résolution – autoriser la firme Équipe Laurence, experts-conseils à préparer les plans et devis pour des compléments de travaux relativement au prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin des Bois-Blancs**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement décrétant le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une section du chemin des Bois-Blancs et un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajouter la réfection des éléments de drainage audit projet;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Équipe Laurence, experts-conseils à préparer les plans et devis révisés pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin des Bois-Blancs et la réfection des éléments de drainage, le tout tel qu'illustré dans son offre de services du 30 mai 2016 au montant de 2 900 \$ plus les taxes applicables.

M. Claude Brunet n'a pas participé aux discussions ni voté sur ledit projet.

ADOPTÉE

Résolution – autoriser l'installation de panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » à partir de l'autoroute des Laurentides

ATTENDU la demande de M. Jean-Sébastien Thibault, directeur-général de la Corporation du Parc linéaire Le P'tit train du Nord d'installer des panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » sur le territoire de la municipalité de Piedmont;

11686-0616

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont loue pour une période de trois (3) ans et pour un montant de 3 549,14 \$ douze (12) panneaux bleus « Le P'tit Train du Nord » qui devront être installés comme suit :

- **PIEDMONT, 146, chemin de la Gare**
- De la Gare/point d'accès (vélo/ski de fond/route verte)
- 117 nord/de la Gare (vélo/route verte)
- Piedmont/117 nord (vélo/route verte)
- Autoroute 15 nord, sortie 58, bretelle (vélo/route verte)
- Autoroute 15 nord, sortie 58, confirmation (vélo/route verte)
- Autoroute 15 nord, sortie 58, présignal (vélo/route verte)
- 117 sud/ de la Gare (vélo/route verte)
- Route 364 est/route 117
- Chemin du Lac Millette/route 364 est
- Autoroute 15 sud, sortie 60, bretelle
- Autoroute 15 sud, sortie 60, confirmation
- Autoroute 15 sud, sortie 60, présignal

ADOPTÉE

11687-0616

Résolution – accepter la soumission de Pavage Laurentien au montant de 11 411,27 \$ pour le pavage du terrain sous le chapiteau au parc des Sablières

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a acheté un chapiteau qui sera installé dans le parc des Sablières;

ATTENDU QUE le plancher sous le chapiteau sera en bitume;

ATTENDU la soumission déposée par Pavage Laurentien en date du 5 mai 2016;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la soumission de Pavage Laurentien au montant de 11 411,27 \$ (taxes incluses) pour le pavage du terrain sous le chapiteau qui sera installé au parc des Sablières.

ADOPTÉE

11688-0616

Résolution – adoption de la Politique en matière de prévention

ATTENDU QU'il est impératif que la Municipalité adopte une politique en matière de prévention;

ATTENDU QUE par cette politique, la Municipalité de Piedmont vise à :

- Préciser ses orientations en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- Favoriser la mise en place de mécanismes permettant de préserver la santé, la sécurité et l'intégrité physique de l'ensemble des employés;

- Susciter chez l'ensemble des employés un eprise de conscience les incitant à participer activement à l'atteinte des objectifs de la politique.

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la Politique en matière de prévention et autorise M. Gilbert Aubin, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité ladite politique.

ADOPTÉE

11689-0616

Résolution – autoriser le maire et le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour l'acquisition du chemin des Faucons, l'acquisition des infrastructures sous ledit chemin ainsi que la signature d'une servitude adjacente audit chemin pour acquérir le réseau d'égout sanitaire installé en bordure dudit chemin

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a signé un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction des infrastructures chemin des Faucons;

ATTENDU QUE ledit protocole d'entente oblige le promoteur à remettre à la municipalité lesdites infrastructures pour la somme de 1,00 \$ et ce, à la fin des travaux;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que M. le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat pour l'acquisition du chemin des Faucons (1^{ère} partie) avec les infrastructures et que le promoteur cède à la municipalité une servitude sur les lots 5 002 470, 5 002 471, 5 002 472, 5 002 473, 5 002 474 et 5 002 475 ainsi que le réseau d'égout sanitaire installé sur les terrains ci-avant mentionnés, le tout tel qu'amplement détaillé dans un plan préparé par M. Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12589 de ses minutes.

ADOPTÉE

11690-0616

Résolution – accepter la soumission de Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. pour l'installation de deux conduites (eau et électricité) dans le parc des Sablières au montant de 6 900 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte la soumission de la compagnie Les Entreprises Doménick Sigouin Inc. en date du 12 mai 2016 au montant de 6 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation d'une conduite d'eau et d'une conduite électrique dans le parc des Sablières à partir du 707, boul. des Laurentides (longueur de ± 250 mètres).

Ledit montant sera payé à même le fonds du parc des Sablières.

ADOPTÉE

11691-0616

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour l'acquisition d'un balai-ramasseur et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme

• J. René Lafond Inc.	41 276,03 \$
• Centre Kubota des Laurentides	43 679,00 \$

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour l'acquisition d'un balai-ramasseur à la compagnie J. René Lafond Inc., pour la somme 41 276,03 \$ (taxes incluses), étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Ledit montant sera payé sur une période de cinq (5) ans à compter de 2017 à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

11692-0616

Résolution – retenir les services de la firme Solmatech Inc. pour le contrôle qualitatif a surveillance des travaux de pavage 2016

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera à des travaux de pavage sur certains chemins à l'été 2016;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Solmatech inc. pour faire le contrôle qualitatif des matériaux concernant les travaux de pavage sur divers chemins à l'été 2016. Les honoraires seront de 7 709,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

11693-0616

Résolution – octroi du contrat pour les travaux électriques au parc des Sablières à la compagnie Gilles Leduc Inc., entrepreneur électricien

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat à la compagnie Gilles Leduc Inc, entrepreneur électricien, pour les travaux d'électricité au parc des Sablières pour la somme de 20 964 \$ (plus les taxes applicables), le tout tel que plus amplement décrit à leur soumission du 6 mai 2016.

Ledit montant sera payé à même le fonds du parc des Sablières.

ADOPTÉE

11694-0616

Résolution – mandater Mario Allard, architecte, pour les travaux de rénovation à l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager une salle de rangement d'archives au sous-sol de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater M. Mario Allard, architecte, pour la confection des plans et devis;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate Mario Allard, architecte, pour la préparation du dossier préliminaire pour les travaux d'aménagement d'une salle de rangement d'archives au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE

Résolution – nomination de Mme Claudette Laflamme pro-maire pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016

11695-0616 Il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que Mme Claudette Laflamme soit nommée pro-maire de la Municipalité de Piedmont, laquelle accepte cette nomination, pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2016 et qu'elle soit autorisée, en l'absence du maire, à signer les chèques, effets bancaires et autres documents.

ADOPTÉE

11696-0616 **Résolution – autoriser un don de 500 \$ à l'Association des parents et de citoyens de Piedmont**

ATTENDU QUE la Municipalité soutient l'Association des parents et es citoyens de Piedmont;

ATTENDU QUE ladite association a fait une demande de subvention pour acquitter le paiement de certaines factures;

DONC, il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité autorise un don de 500 \$ à l'Association des parents et des citoyens de Piedmont.

ADOPTÉE

Rapport du Comité des finances

Madame Claudette Laflamme fait rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 31 mai 2016.

11697-0616 **Demande de dérogation mineure**
359, chemin des Hirondelles

ATTEDU QUE le propriétaire du 359, chemin des Hirondelles a déposé une demande dérogation afin de relier son garage détaché à sa résidence;

ATTENDU QUE la règlementation prévoit que pour être en mesure de réaliser ce type de projet, la distance maximale à respecter entre le garage et la maison doit être de 3 mètres;

ATTENDU QUE dans le projet soumis, la distance sera de 5.4 mètres;

ATTENDU QUE les plans avaient déjà été soumis mais que les travaux n'avaient pas été réalisés;

ATTENDU le caractère mineur de la demande;

ATTENDU QUE la demande de cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE la demande ne vient pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure pour le 359, chemin de Hirondelles afin de permettre de relier, par un vestibule fermé, un garage au bâtiment principal

bien que ceux-ci soient séparés de 5,4 mètres alors que la réglementation prévoit une distance maximale de 3 mètres, le tout en conformité avec la demande déposée le 2 mai 2016.

ADOPTÉE

11698-0616

Résolution – Demande de P.I.I.A. **726, boul. des Laurentides**

ATTENDU QUE le propriétaire du 726, boul. des Laurentides a déposé une demande afin de refaire la toiture du bâtiment en y ajoutant une avancée;

ATTENDU QUE les travaux s'agencent au bâtiment et aux éléments architecturaux déjà en place;

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs choisis sont similaires à ceux présents sur le reste du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux rehausseront l'apparence du bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de réfection de la toiture au bâtiment situé au 726, boulevard des Laurentides, le tout en conformité avec la demande déposée le 27 avril 2016.

ADOPTÉE

11699-0616

Résolution – demande de P.I.I.A. **605, chemin des Frênes**

ATTENDU QUE le propriétaire du 605, chemin des Frênes a déposé une demande afin de modifier l'enseigne sur poteaux;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite ajouter une section indiquant « Achat, vente, location » sous l'enseigne du bureau de notaires;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés sans permis;

ATTENDU QUE le message de la nouvelle section n'est pas clair et ne précise en rien l'activité qui se fait dans le bâtiment;

ATTENDU QUE le lettrage est plus gros que pour la majorité du reste de l'enseigne sur poteaux, attirant ainsi le regard au mauvais endroit, compliquant le message général;

ATTENDU QUE le message semble plus se rapporter au commerce « proprio direct » que le bureau de notaire et aurait donc dû être intégré à l'enseigne de l'agence immobilière;

ATTENDU QUE les membres du comité restent ouverts à une demande modifiée de façon importante;

ATTENDU les recommandations défavorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **REFUSE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration

architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur poteaux au 605, chemin des Frênes (achat-vente-location) présentée le 17 mai 2016.

ADOPTÉE

11700-0616

Résolution – Demande de P.I.I.A.
242, chemin du Bois

ATTENDU QUE le propriétaire du 242, chemin du Bois a déposé une demande afin de construire un garage détaché sur sa propriété;

ATTENDU QUE le garage serait avec les mêmes matériaux que la maison et seront de la même couleur que ceux de la maison;

ATTENDU QUE l'architecture du garage s'agencera avec la maison;

ATTENDU QUE le revêtement sera de deux couleurs, brisant ainsi l'uniformité et ajoutant ainsi à la qualité architecturale du bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE ledit bâtiment sera situé à l'arrière de la résidence et sera donc peu visible de la voie de circulation;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand, et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage détaché au 242, chemin du Bois, le tout en conformité avec la demande déposée le 2 mai 2016.

ADOPTÉE

11701-0616

Résolution – Demande de P.I.I.A.
376, chemin des Pins

ATTENDU QUE le propriétaire du 376, chemin des Pins a déposé une demande afin de refaire les garde-corps et les rampes d'escalier de sa galerie;

ATTENDUQUE le propriétaire souhaite également remplacer les poteaux de support de la galerie;

ATTENDU QUE le style actuel de la galerie varie en fonction de l'emplacement et que l'état des matériaux laisse à désirer;

ATTENDU QUE les poteaux seront en cèdre de 6" X 6" et identiques pour l'ensemble de la galerie;

ATTENDU QUE les garde-corps seront en métal de couleur « gris stainless steel » sur une partie et en verre pour une petite section;

ATTENDU QUE les rampes d'escalier seront en métal;

ATTENDU QUE les travaux rehausseront l'apparence de la galerie et du bâtiment;

ATTENDU QUE les matériaux choisis sont durables et de qualité;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et

d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation extérieure bâtiment situé au 376, chemin des Pins, le tout en conformité avec la demande déposée le 3 mai 2016.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

Divers

11702-0616

Résolution – approbation des recommandations du Comité des finances pour l'acquisition du 100, chemin de la Gare

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont, sous les recommandations du Comité des finances, a fait une offre pour l'acquisition du 100, chemin de la Gare et ce, en date du 17 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à entériner ladite offre d'achat lors de l'assemblée du conseil du 6 juin 2016;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont endosse et fait sienne l'offre d'achat pour le 100, chemin de la Gare présentée le 17 mai 2016 et autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

11703-0616

Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer un contrat pour l'acquisition du lot 4 976 189 de la succession Michel Dumoulin (extrémité du chemin du Rocher)

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a signé un protocole d'entente avec le promoteur pour la construction du chemin du Rocher (extrémité dudit chemin);

ATTENDU QUE ledit protocole oblige le promoteur à remettre à la municipalité lesdites infrastructures pour la somme de 1,00 \$ et ce, à la fin des travaux;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'acquisition du lot 4 976 189 (extrémité du chemin du Rocher) de la succession Michel Dumoulin.

ADOPTÉE

11704-0616

Résolution – libérations de retenues – Matériaux Paysagers Savaria Ltée 4 025 \$ et Globocam (Montréal) Inc. 14 600 \$

ATTENDU QUE la Municipalité exige des fournisseurs un dépôt de dix pour cent

(10%) de la valeur de leur soumission pour garantir celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les montants lorsque le produit livré est conforme au devis;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice de finances soit autorisée à libérer les retenues suivantes :

- a) Matériaux paysagers Savaria Ltée (4 025 \$)
- b) Globocam (Montréal) Inc. (14 600 \$)

ADOPTÉE

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

11705-0616

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442(2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire

